

COVID-19 and Older People



Helena Dalli
Commissioner for Equality

Equality and non-discrimination are underlying principles of international human rights law and of our Union. No crisis allows us to abandon these values.

Déclaration de la Commissaire européenne pour l'égalité, Helena Dalli - avril 2020 :

Le COVID-19 et les personnes âgées

L'égalité et la non-discrimination sont des principes fondamentaux du droit international relatif aux droits humains et de notre Union. Aucune crise ne nous permet d'abandonner ces valeurs.

Le 26 mars 2020, les experts des droits humains des Nations unies ont déclaré que

*"Toute personne, sans exception, a droit à des interventions qui peuvent lui sauver la vie. [...] La rareté des ressources [...] ne devrait jamais être une justification pour discriminer certains groupes de patients".*¹

Nous devons donc soutenir l'approche des experts des Nations unies et veiller à ce que toute décision de privation ou de refus de traitement soit fermement fondée sur des directives éthiques objectives.

Personne ne devrait être privé de soins médicaux ou autres uniquement en raison de son âge. Il n'y a pas de place pour l'âgisme dans l'Union européenne.

La crise du COVID-19 a révélé des attitudes discriminatoires envers les personnes âgées, à travers des questions posées sur la valeur de leur vie et des affirmations sur l'acceptabilité supposée de la mort des personnes âgées et son impact positif sur l'allègement du fardeau économique que représente le paiement des pensions.

Certaines personnes âgées sont parmi les plus durement touchées par la crise du COVID-19. Les personnes âgées vivant en institutions sont particulièrement exposées au risque d'infection. Les personnes âgées vivant seules sont également exposées au risque d'isolement et au manque d'accès aux services nécessaires. Le virus touche de manière disproportionnée les femmes âgées qui constituent la majorité du groupe de population le plus âgé.

Les personnes âgées qui dépendent de services sociaux essentiels tels que la livraison de repas ou l'assistance dans les soins quotidiens sont exposées à un risque lorsque ces services sont réduits ou suspendus.

La Commission européenne s'est engagée à faire en sorte que les droits de tous, y compris ceux des Européens âgés, soient respectés tout au long de cette crise et que personne ne soit laissé pour compte. Il s'agit notamment de soutenir activement les États membres dans leur réponse au COVID-19 en activant des mesures économiques, sociales et de mobilité au niveau de l'Union européenne.

¹ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25746>